



Monsieur l'Inspecteur d'académie

Le Ministre prône le retour de la confiance comme un des préalables pour faire avancer l'école. Mais cette confiance se construit avec des gestes concrets à tous les niveaux national, académique et départemental. Très attachés au respect de la représentativité des organisations syndicales acquise lors des élections professionnelles, nous estimons que chacun dans son rôle avec respect et sérieux, doit contribuer à faire vivre un dialogue social serein et constructif.

De fait, nous demandons que le paritarisme continue de prendre tout son sens et toute sa place dans le fonctionnement de notre département. Un certain nombre de sujets ayant des conséquences directes sur la vie professionnelle et le déroulement de carrière de nos collègues, doivent être ouverts à la discussion. Des améliorations sont nécessaires.

Pour l'ensemble des opérations administratives, nous demandons :

- une consultation de la CAPD qui ne peut être remplacée par la seule tenue de groupes de travail.

Pour le mouvement inter-départemental, nous demandons :

- une réelle consultation de la CAPD pour l'attribution de la majoration exceptionnelle de 800 points, avec présence effective du médecin de prévention, et une harmonisation nationale des demandes étendues aux critères sociaux et familiaux ;
- une phase manuelle complémentaire réelle, prenant réellement en compte les situations des collègues.

Pour le mouvement intra-départemental, nous demandons :

- la suppression des postes à profil. Si certains postes nécessitent des compétences particulières reconnues par une commission ad hoc ou une certification professionnelle, l'affectation sur ces postes doit laisser place aux règles communes pour départager les candidats compétents ; une communication claire aux collègues de la nature de ces postes et des compétences exigées est indispensable.

Le SNUipp-FSU continuera d'agir pour le respect de l'équité et la transparence, afin que les enseignants soient des professionnels reconnus, fiers de pouvoir bien faire leur travail au service de la réussite de tous les élèves dans un climat de confiance avec l'administration. Nous ne comprenons pas que la circulaire sur les temps partiels soit parue sans consultations des représentants des personnels, alors que vous aviez pris l'engagement de la tenue d'un groupe de travail sur ce dossier.

De même ce retour à la confiance ne peut se faire par des déclarations tonitruantes.

« Des enseignants, arc-boutés sur leurs soi-disant avantages acquis ? »

Une campagne serait-elle en train de voir le jour ?

Un conseiller spécial du ministre qui se comporte de manière quasi amicale avec les

organisations syndicales se met à dénigrer celles-ci dès son départ de la rue de Grenelle, quelques responsables politiques entonnent le refrain du conservatisme des syndicats enseignants.... Sans doute est-il plus aisé de désigner un coupable que d'analyser les causes d'un mouvement social.

Alors, nantis les enseignants des écoles ? Voici les grands privilèges dont ils jouissent : Recrutés à BAC + 5, les PE perçoivent 1 660 euros brut par mois en débutant, et 2 132 euros mensuels au bout de 15 ans de carrière En Allemagne, souvent érigée en modèle, les enseignants débutent à 2 500 euros nets puis 3 200 euros après 15 ans.

Les PE voient leur carrière progresser plus lentement que dans tous les autres corps de la fonction publique. Au final, un gardien de la paix recruté à « BAC + 2 » gagne 2329 euros au bout de 15 ans.

Rajoutons que les professeurs du primaire enseignent dans des classes où les effectifs sont en moyenne de 23,5 élèves par classe quand la moyenne de l'Union Européenne se fixe à 20. Cette moyenne cachant en réalité des classes aux effectifs bien plus chargés.

Il faut dire que depuis des décennies, notre pays investit 15 % de moins par an et par élève dans son école primaire que la moyenne des pays de l'OCDE.

Présenter les enseignants comme une corporation recroquevillée sur elle-même est injuste et contre-productif. Ces derniers qui œuvrent quotidiennement à la réussite des élèves, parfois dans des conditions difficiles, méritent davantage de considération et de respect.

Nous aspirons à la reprise d'un dialogue serein pour faire avancer l'école pendant que le dossier des rythmes scolaires fait écran à tous les autres sujets : programme, scolarisation des tout petits, formation initiale et continue des enseignants, Education prioritaire, direction d'école passent au second plan.

Et si finalement, le choix de faire de la question des rythmes scolaires la mesure phare de la refondation de l'école, dans la précipitation, était une erreur de diagnostic ?

C'est pourquoi les collègues des écoles seront en grève jeudi 31 janvier à l'appel du SNUipp-FSU :

- **pour des conditions de travail au service de la réussite de tous les élèves (moyens pour l'école, report de la réforme des rythmes à 2014 pour permettre la réécriture du décret relatif à l'aménagement du temps scolaire, confiance de l'institution envers les enseignants) ;**
- **pour l'augmentation du point d'indice et l'ouverture de discussions sur les salaires des professeurs d'école ;**
- **pour le retrait du jour de carence ;**
- **pour l'abrogation du SMA.**